



FAQ SENIOR

CONCERNANT L'INSCRIPTION :

Pourquoi accueillir un jeune ?

- Pour lui permettre de bénéficier d'un logement à moindre coût tandis qu'il étudie ou qu'il travaille.
- Afin d'avoir un complément de revenus ou de retraite.
- Et surtout, pour vous assurer une compagnie voire une présence bienveillante et solidaire.

Quels sont les différents profils des jeunes adhérents ?

- Entre 18 et 30 ans.
- Jeunes travailleurs ou étudiants, français ou étrangers.

Formule conviviale ou formule solidaire, qu'est-ce qui me convient le plus ?

- La Formule conviviale : Le logement est offert au jeune contre une participation financière variant selon la chambre et son emplacement. Entre 150€ et 300€/mois en général. Le jeune doit respecter les règles de vie élémentaires et rendre de petits services au senior si besoin comme il le ferait chez lui mais n'est pas tenu de rester tous les week-ends et les vacances scolaires chez le senior.
- La Formule solidaire : Le logement est gratuit pour le jeune – qui participe tout de même aux frais à hauteur de 50€/mois- mais la présence demandée est plus importante. Cette formule est destinée aux jeunes disposant de peu de ressources mais dans une dynamique solidaire et aux seniors ayant besoin d'une présence plus poussée. Le jeune doit rester deux week-ends par mois, tous les soirs en général, et la moitié des petites vacances scolaires excepté Noël. Attention cependant : même dans cette formule, le jeune ne se substitue absolument pas à un auxiliaire de vie et ne doit pas effectuer son travail. Si le senior a besoin de soins spécifiques ou

qu'on lui fasse la toilette, il devra être accompagné par des professionnels compétents. Le jeune est simplement une présence bienveillante et un soutien à la personne.

Peut-on s'inscrire en couple ?

- Oui, un couple peut très bien accueillir un jeune à domicile. Il faut simplement adjoindre les documents en double pour chacun des partenaires lors de la préparation du dossier.

Puis-je m'inscrire si je ne suis pas propriétaire ?

- Oui, à condition d'avoir souscrit une assurance habitation.

Combien de chambres dois-je avoir ? Doit-il y avoir une salle de bain individuelle pour le jeune ?

- Une chambre confortable suffit, la salle de bain individuelle n'est pas obligatoire mais est un plus non négligeable.

Combien de temps pour une réponse ?

- Après la réception de votre dossier COMPLET, La Logitude vous appelle dans la semaine afin de convenir d'un RDV pour procéder à un entretien obligatoire afin de pouvoir vous trouver une personne vous correspondant.
- Après ce premier RDV, les délais varient selon votre situation et les jeunes en attente. L'inscription à La Logitude donne une opportunité de trouver un colocataire adéquat, elle n'en donne pas le droit.

Puis-je poser ma candidature à n'importe quelle période de l'année ?

- Oui, à condition de rendre un dossier complet et d'être dans une dynamique conviviale et solidaire.

Quelles sont les démarches à suivre et les documents à fournir ?

1° Lire la Notice d'information. Rubrique **INFO SENIOR** dans le menu du site.

2° Télécharger puis remplir le dossier senior à disposition dans le menu du site, section dossier senior.
Y adjoindre :

- Photo d'identité
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport,
- Assurance habitation
- Extrait du casier judiciaire vierge

3° Envoyer le dossier complet avec les frais de dossier de 25€ à cette adresse mail : lalogitude@gmail.com ou par courrier au **49T Rue du Portail Magnanen 84000 AVIGNON**.

Mon logement est très excentré : puis-je tout de même poser ma candidature ?

- Vous pouvez bien sûr déposer une candidature, cependant dans cette configuration il nous faut trouver un colocataire véhiculé, ce qui est assez rare parmi les étudiants.

Je suis dans une situation de handicap ou de dépendance forte : puis-je tout de même déposer ma candidature ?

- Vous pouvez déposer une candidature à condition d'être accompagné par des professionnels compétents si vous en avez le besoin car le jeune ne se substitue pas à une auxiliaire de vie.

CONCERNANT LE SEJOUR :

Quels services le jeune peut-il effectuer pour m'aider dans les tâches quotidiennes ?

- Ménage, petits travaux s'il le peut, jardinage, courses, lecture si besoin. Ces services dépendent de vos besoins et du temps dont le jeune dispose. Il n'effectue pas le travail d'une aide-ménagère.

La personne qui m'a été présentée ne correspond pas à mes attentes, que faire ?

- Lors du premier RDV avec cette personne, l'équipe de La Logitude est présente et la visite de la chambre se fait sans engagement. Si la personne ne correspond pas à vos attentes, il suffit d'en informer l'équipe et La Logitude recherchera un colocataire correspondant davantage à vos attentes.
- Si vous changez d'avis après l'emménagement, il faut appeler la Logitude au 04.90.85.26.22. Nous vous recevons pour un entretien individuel puis commun avec votre colocataire si besoin et répondons en conséquence. Une annulation du bail reste possible.

Comment procéder en cas de litige avec son colocataire ? Si le colocataire ne paie pas son loyer ?

- En cas de conflit persistant avec votre binôme, La Logitude peut assurer un travail de médiation. Si aucune autre solution n'est envisageable, le bail est annulé et l'équipe s'engage à reprendre ses recherches pour vous trouver un nouveau colocataire.
- La procédure est la même que pour un litige dans le cas où un locataire ne paierait pas son loyer.

CONCERNANT L'ENGAGEMENT :

Le jeune doit-il être présent à la maison tous les soirs et les week-ends ?

- Le jeune s'engage à être présent un maximum de soirs mais reste libre le week-end dans le cas d'un logement contre loyer.
- Dans le cadre d'un logement contre présence, le jeune doit rester deux week-ends par mois, tous les soirs en général, et la moitié des petites vacances scolaires excepté Noël.

Suis-je obligé de prendre tous mes repas avec mon colocataire ?

- Vous organisez repas, courses et ménage avec votre colocataire dès le départ. Vous pouvez manger ensemble tous les soirs, de temps en temps seulement, ou même jamais.

Colocation formule solidaire : Quelles sont les obligations du jeune ?

- Assurer une présence bienveillante tous les soirs, ainsi que deux week-ends par mois et la moitié des petites vacances scolaires excepté Noël.
- Rendre régulièrement le quotidien de son hôte plus aisé par différents services abordés dès le début de la colocation.
- Rendre compte à la famille du senior de la santé de celui-ci s'il n'est pas en mesure de le faire.
- L'aider à se déplacer de temps à autres si besoin.
- Faire preuve de responsabilité, de respect et de solidarité.

CONCERNANT LES TARIFS ET DUREES DE SEJOUR

Quels sont les prix moyens d'une chambre ?

- Entre 150€ et 300€/mois selon la superficie, l'emplacement, et la présence ou non d'une salle de bain privée.

À combien s'élève la cotisation annuelle pour l'association ? Pourquoi la payer ?

- La cotisation annuelle versée à La Logitude est de 250€, réglable en plusieurs fois. Vous avez la possibilité de nous faire plusieurs chèques à débiter lorsque vous le souhaitez dans l'année. De plus, **si la durée de votre colocation est inférieure à un an alors vous ne paierez que les mois où vous serez resté en colocation.**
- La cotisation permet à l'association de vivre. Elle permet un salaire à l'équipe qui s'occupe de vous mettre en relation avec des colocataires potentiels, un bureau avec du matériel adapté, et bien sûr un financement pour des projets solidaires et intergénérationnels portés par La Logitude ou ses partenaires. Elle vous assure également la sécurité d'un cadre sûr qui serait impossible sans passer par une association.

Est-ce qu'il y a une durée minimale de séjour ? Peut-on reconduire ou annuler un bail ?

- Il n'y a pas de durée minimale de séjour. Une convention pour les séjours courts et dans l'urgence existe. Cependant de manière générale les séjours sont au minimum d'un mois.
- Les colocataires peuvent décider ensemble de reconduire ou annuler un bail. Il suffit d'en informer La Logitude et un RDV est pris afin de vous permettre de signer une nouvelle convention ou annuler la présente.